

# LE RELAIS DES ASS'O



Dimanche 12 avril 2026 • Carhaix - Vallée de l'Hyères

## Règlement général

### Article 1 : Organisation

L'antenne de Carhaix du club de course d'orientation de Quimper, organise, en partenariat avec le Comité Départemental de Course d'Orientation du Finistère, la 5<sup>ème</sup> édition du **Relais des Ass'O**.



Cette **course d'orientation en relais** se déroule le **dimanche 12 avril**, à Carhaix, sur le site de la Vallée de l'Hyères.

### Règles pour cette 5<sup>ème</sup> édition :

Les participants, regroupés en équipes de **quatre relayeurs**, effectuent une **course au score**.

**A tour de rôle**, chaque participant, par l'itinéraire de son choix, doit trouver un maximum de balises - symbolisées sur une carte d'orientation - dans un temps limité à **20 minutes**.

A l'issue du temps cumulé (4x20 min = 1h20), on compte alors le nombre total de balises validées par l'équipe.

Attention : pénalité en cas de retard.



*Pensez donc à vous munir d'une montre !*

Dans un esprit de convivialité, cette manifestation sportive ludique et originale a pour objectif de faire découvrir la pratique de la course d'orientation mais également de contribuer à la vie associative de Carhaix.

### Article 2 : Modalités d'inscription

#### 2-1 Inscription :

Cette course d'orientation est **ouverte à tous**. Les enfants qui le souhaitent peuvent être accompagnés d'un adulte.

Les inscriptions sont ouvertes par mail à l'adresse [relaisdesasso@gmail.com](mailto:relaisdesasso@gmail.com) ou par téléphone au 06 62 72 60 43 (Mikaël Boënnec).

Dès lors, un "référent" devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant de l'équipe organisatrice pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des dossards et du matériel de course (prêt de puces électroniques).



#### 2-2 Tarif d'inscription et règlement :

Une participation de **6 €** est demandée à chaque participant au profit de l'association "C'est à faire ! - D'ober eo !".

Le règlement s'effectue sur place lors du retrait des dossards au stand "Accueil", le plus simple étant de **se prémunir d'un chèque global pour l'ensemble de l'équipe** à l'ordre de l'Association C'est à faire ! - D'ober eo !.

### Article 3 : Accueil et horaires

L'arena de la manifestation se situe au camping municipal de la Vallée de l'Hyères.

Le **retrait des dossards** et du matériel nécessaire à la course s'effectue à **9h30** au stand "Accueil".

Les consignes de course sont présentées à tous les participants à 10h00.

Le **départ de la course** - pour les premiers relayeurs de chaque équipe - a lieu à **10h30**.



## Article 4 : Justificatif

Les participants n'étant ni chronométrés, ni classés, un certificat médical n'est pas obligatoire.

## Article 5 : Zones de course

Le départ et l'arrivée de cette course d'orientation se situent dans le camping. Les parcours arpentent la Vallée de l'Hyères.

Les zones dont la traversée est interdite sont matérialisées sur la carte par des zones de croix pourpres.

## Article 6 : Résultat et classement

Les participants se voient attribuer un dossard (obligatoire pour prendre le départ de l'épreuve) mais aucun classement ne sera produit.

A l'issue de sa course, le coureur doit néanmoins passer au stand "GEC" (Gestion Electronique de Course) pour savoir s'il a correctement poinçonné les balises de contrôle de sa course aux scores.



## Article 7 : Ravitaillement

Une boisson est offerte à tous les participants à l'issue de leur course par les bénévoles de "C'est à faire ! – D'ober eo !".

! Cette année, il n'y aura pas de buvette, ni de restauration.



## Article 8 : Responsabilité et sécurité

Chaque participant doit se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires mises en place le jour de la manifestation. Il doit également respecter la propreté du site et ses alentours.

Pendant la course, si un concurrent se blesse, tout coureur à proximité se devra de lui porter assistance puis de signaler la nature et l'endroit de l'incident à l'accueil qui prendra les mesures adéquates. Une trousse de secours et un défibrillateur seront disponibles à l'accueil.

Les personnes participant à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

## Article 9 : Assurance

Le Comité Départemental de Course d'Orientation du Finistère, dans le cadre de cette épreuve sportives, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

**Individuelle accident** : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

## Article 10 : Droit à l'image

Les participants acceptent l'utilisation de toute photo ou image à des fins de promotion de la manifestation.

## Article 11 : Adhésion au règlement

L'inscription au Relais des Ass'O vaut acceptation du règlement.

